

DÉPARTEMENT

AIN

CANTON

GEX

Commune de

GRILLY

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/05/2020 À 20H30**

**INSTALLATION DU
NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Grilly s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation du Maire sortant en date du 18 mai 2020 et sous la présidence du doyen, Monsieur Jean-Jacques VAN DEN BROEK puis sous la présidence de Madame Christine DUPENLOUP, nouveau Maire.

Présents : Etienne BOISTARD, Alain CHABANCE, Patrick CROCHAT, Christian DUJARDIN, Christine DUPENLOUP, David ETASSE, Isabelle LE ROY, Chloé PRERADOVIC-CAMASSES, Marie-Laure SEGUIN-LESCOLE, Ludivine SCHMITT-PONCET, Nora TRIVERO, Jean-Jacques VAN DEN BROEK, Gilbert VIENNOT, Peggy WILLIAMS, Joël ZEBANGO ;

Absents excusés :

Procuration :

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h40.

Madame Judith HEBERT, maire sortant, demande la désignation d'un secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT), fait lecture de la liste des conseillers municipaux élus à l'élection municipale du 15 mars 2020 et déclare les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Secrétaire de séance : Chloé PRERADOVIC-CAMASSES

Madame Judith HEBERT, passe la présidence de la séance au doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Jacques VAN DEN BROEK (art L.2122-8 du CGCT) qui prononce un discours.

Madame Judith HEBERT quitte la salle du Conseil.

A la demande de trois conseillers municipaux le conseil municipal décide que la séance se déroulera à huis-clos en application des dispositions de l'article L2121-18 du CGCT

Délibération n°1 : Vote du huis-clos

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis-clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a adopté à l'unanimité la tenue de la séance à huis-clos.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Délibération n°2 : Election du Maire

M. Jean-Jacques VAN DEN BROEK, doyen des membres présents, préside l'assemblée pour l'élection du Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, M. Jean-Jacques VAN DEN BROEK a dénombré 15 membres présents, constatant ainsi que la condition de quorum était remplie.

Lecture par le Président des articles L.2122-4, L2122-5 et L2122-7 du CGCT

Le président rappelle qu'en application de ces articles, le Maire est élu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après un appel à candidature et désignation des assesseurs, il est procédé au vote.

Mme Christine DUPENLOUP est candidate.

Messieurs Christian DUJARDIN et Gilbert VIENNOT sont désignés assesseurs.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

| | | |
|--------------------|----------------------------------|--------------------------|
| RESULTATS : | Nombre de votants : | 15 |
| | Nombre de votes blancs ou nuls : | 1 |
| | Nombre de suffrages exprimés : | 14 (Christine DUPENLOUP) |
| | Majorité absolue : | 08 |

Mme Christine DUPENLOUP, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée Maire et installée immédiatement dans sa fonction.

Mme Christine DUPENLOUP prend la présidence de l'assemblée et prononce quelques mots.

Délibération n°2 : Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer au maximum de 4 adjoints et rappelle qu'en application des délibérations antérieures la Commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose de fixer à 4 le nombre des adjoints au Maire pour cette mandature.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 15 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Délibération n°3 : Election du 1^{er} adjoint

Comme pour l'élection du Maire, Madame le Maire indique que les adjoints sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Madame le Maire propose au poste de 1^{er} adjoint M. Alain CHABANCE et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats à la fonction.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

| | | |
|--------------------|----------------------------------|---------------------|
| RESULTATS : | Nombre de votants : | 15 |
| | Nombre de votes blancs ou nuls : | 01 |
| | Nombre de suffrages exprimés : | 14 (Alain CHABANCE) |
| | Majorité absolue : | 08 |

M. Alain CHABANCE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 1^{er} adjoint et installé immédiatement.

Délibération n°4 : Election du 2^{ème} adjoint

Madame le Maire propose au poste de 2^{ème} adjoint Mme Isabelle LE ROY et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats à la fonction.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

| | | |
|-------------|----------------------------------|----------------------|
| RESULTATS : | Nombre de votants : | 15 |
| | Nombre de votes blancs ou nuls : | 01 |
| | Nombre de suffrages exprimés : | 14 (Isabelle LE ROY) |
| | Majorité absolue : | 08 |

Mme Isabelle LE ROY, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée 2^{ème} adjoint et installée immédiatement.

Délibération n°5 : Election du 3^{ème} adjoint

Madame le Maire propose au poste de 3^{ème} adjoint M. Etienne BOISTARD et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats à la fonction.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

| | | |
|-------------|----------------------------------|-----------------------|
| RESULTATS : | Nombre de votants : | 15 |
| | Nombre de votes blancs ou nuls : | 01 |
| | Nombre de suffrages exprimés : | 14 (Etienne BOISTARD) |
| | Majorité absolue : | 08 |

M. Etienne BOISTARD, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 3^{ème} adjoint et installé immédiatement.

Délibération n°6 : Election du 4^{ème} adjoint

Madame le Maire propose au poste de 4^{ème} adjoint Mme Marie-Laure SEGUIN-LESCOLE et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats à la fonction.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

| | | |
|-------------|----------------------------------|---------------------------------|
| RESULTATS : | Nombre de votants : | 15 |
| | Nombre de votes blancs ou nuls : | 01 |
| | Nombre de suffrages exprimés : | 14 (Marie-Laure SEGUIN-LESCOLE) |
| | Majorité absolue : | 08 |

Mme Marie-Laure SEGUIN-LESCOLE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée 4^{ème} adjoint et installée immédiatement.

Délibération n°7 : Lecture de la charte de l' élu local


Madame le Maire procède ensuite à la lecture de la charte de l' élu local remise à tous les membres du conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au mardi 09 juin 2020 à 20h00

L' ordre du jour étant épuisé, Madame Christine DUPENLOUP clôt la séance à 21h50.



La Présidente de séance
Christine DUPENLOUP



La secrétaire de séance
Chloé PRERADOVIC-CAMASSES